

COMMISSION DE SUIVI DE SITE

PLATE-FORME DE COMPOSTAGE BIOTERRA

- 28 janvier 2016 -

Étaient présents :

Collège « Administrations de l'État » :

- Mme OBARA Béatrice – Sous Préfet de Narbonne
- Mme DUHAIL Patricia – Sous-Préfecture de Narbonne
- Mme BARRIERE Lisa – DREAL UT 11/66
- Mme LLOPIS Dominique – DREAL UT 11/66
- Mme MESTRE PUJOL Dominique – ARS – DD11
- Mme BAYLAC Mireille – DDTM 11
- M. GUIN Mathias – DDTM 11

Collège « Exploitants des installations classées » :

- M. LACOMBE Gérard – SEDE VEOLIA
- M. HOSTE Vincent - SEDE VEOLIA
- M. LANDREA Benoît – SEDE VEOLIA
- M. ALBIGNAC Robert - SEDE VEOLIA

Collège « Elus des collectivités territoriales concernées » :

- M. HERAS Guillaume – Vice Président du Grand Narbonne
- M. HERAIL Jean-Roch – DGA Grand Narbonne
- M. RAMBAUD Patrice – Responsable Environnement du Grand Narbonne
- M. SAINTE CLUQUE Nicolas – Conseiller départemental
- Mme ABED Yamina – Ville de Narbonne
- M. CURADE Michel – Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée
- M. VOQUE Eric – Chargé mission PNR

Collège « Riverains d'installations classées ou Associations de protection de l'environnement » :

- Mme ARDITI Maryse – Association ECCLA
- M. DEOLA Michel – Narbonne Environnement
- M. SALES Gilbert – Société de Protection de la Nature LR
- Mme BLAY Rosalie – Association Stop Odeurs

Collège « Salariés des installations classées » :

- Mme BOUSQUET Marie – SEDE VEOLIA
- M. GAY Benoît – SEDE VEOLIA

La réunion de la Commission de Suivi du Site de BIOTERRA, s'est déroulée au Grand Narbonne le 28 janvier 2016 à 16 h, sous la présidence de Mme OBARA Béatrice, Sous-Préfet de Narbonne.

1 - VALIDATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE COMMISSION

Mme OBARA ouvre la séance et procède à la validation du compte-rendu de la CSS précédente du 19/12/2014. Après consultation des membres de la commission, ce dernier est adopté.

2 – BILAN ANNUEL DE L'INSTALLATION POUR 2014/2015 – ACTUALITES 2016

Mme le Sous-Préfet donne la parole à l'exploitant pour la présentation du bilan annuel 2014/2015.

2.1. Tonnages entrants

M LANDREA présente le bilan des produits entrants 2014 et 2015. En 2015, la plate-forme de Bioterra a traité 35 220 tonnes de boues urbaines et 17 432 tonnes de déchets verts.

Nature du déchet	Quantités traitées en 2013 (tMB)	Quantités traitées en 2014 (tMB)	Quantités traitées en 2015 (tMB)	Variation quantités traitées (entre 2013 et 2015)
Boues urbaines	31013	32441	35220	14%
Co-produits	14893	16173	17432	17%
Boues industrielles	312	21	0	-100%
Total	46218	48635	52653	14%

Flux de produits entrant en 2015 (tMB : tonnes de matière brute)

2.2 Provenance des produits entrants : boues et déchets verts

La majorité des boues urbaines traitées sur la plate-forme de Bioterra en 2015 proviennent de l'Hérault (46%) et de l'Aude (35%).

La majorité des déchets verts traités sur la plate-forme de Bioterra en 2015 proviennent de la Haute-Garonne (44%), de l'Aude (27%) et de l'Ariège (20%).

2.3. Flux de produits sortants

- 22 318 tonnes de compost sortis en 2014 (- 10 % par rapport à 2013) ;
- 24 527 tonnes de compost sortis en 2015 (+ 9 % par rapport à 2014) ;
- 34 lots de compost normés NFU 44-095 ont été valorisés en agriculture en 2015 et 38 lots en 2014.

Mis à part les andains contenant des boues de MAERA non conformes, tous les lots de compost produits en 2014 ont été conformes à la norme NFU 44-095. L'ensemble du compost a donc été commercialisé.

Aucune biomasse n'a été produite sur Bioterra en 2014 et 2015.

2.4. Plan d'épandage

Régulièrement, la plate-forme de Bioterra réceptionne les cendres issues de la combustion du bois de la chaufferie de St Jean St Pierre. Ces cendres sont mélangées au compost de boues normé

NFU 44-095 afin de faciliter leur épandage. Ce mélange entraîne le déclassement du lot de compost concerné qui devient alors un compost soumis à plan d'épandage :

- en 2014, 117 tonnes de compost Tradicendres ont été épandues ;
- en 2015, 150 tonnes de compost Tradicendres ont été épandues.

2.5. Production des lixiviats

On observe une légère baisse de la production de lixiviats en 2015 avec 5528 m³ contre 6020 m³ an 2014.

2.6. Enquête de satisfaction

Une enquête de satisfaction a été réalisée entre le 17 avril et le 26 juin 2015 auprès des particuliers venant chercher gratuitement du compost sur la plate-forme de Bioterra. Les 91 personnes interrogées (dont 29 habitants de Narbonne) se sont déclarées en majorité satisfaites du compost (demande d'un compost plus fin).

2.7 Suivi des nuisances olfactives

Campagne d'analyse des odeurs

Six campagnes d'analyse des odeurs ont été réalisées depuis 2007 par l'Ecole des Mines d'Alès et la société Olentica. On observe que l'ancienneté des biofiltres joue sur les unités d'odeurs enregistrée en sortie de ces derniers.

Plaintes

En 2015, 9 plaintes provenant de 6 plaignants différents ont été enregistrées par Bioterra.

Selon la répartition des plaintes, on note que la majorité des nuisances sont ressenties en automne sur les 4 derniers mois de l'année (de septembre à décembre : 60 % plaintes annuelles) puis au printemps (19 %). Peu de nuisances olfactives sont ressenties en hiver (14 %) et en été (7 %).

Par ailleurs, la majorité des nuisances sont ressenties lors des périodes d'inversion thermiques matinales : 42 % entre 7h et 9h le matin et 32 % entre 19h et 22 h.

Prochainement un registre informatisé des plaintes sera mis en ligne sur internet afin de réceptionner les plaintes de façon électronique.

2.8. Principaux travaux réalisés en 2015

En 2015, 393 k€ ont été investi pour effectuer les travaux suivants :

- Réparation des purges et des condensats (15 k€) ;
- Rénovation de l'aire de mélange des boues ;
- Changement de 2 biofiltres sur 4 (10 k€) ;
- Réparation complète de la dalle béton des quais de mélange (25 K€) ;
- Installation d'une dalle béton pour la nouvelle tour de lavage acide (10 k€) ;
- Changement de la visserie par de la visserie inox et traitement par peinture anticorrosive de la zone au-dessus de l'unité de criblage (25 K€) ;
- Investissement dans un camion polybenne et dans une citerne ampliroll (65 K€) ;
- Achat d'un nouveau crible et d'une maille de 10 mm pour le compost donné aux particuliers (250 K€) ;
- Changement de la pompe doseuse d'acide sulfurique : passage d'une pompe de 10l/h à 65 l/h (3 k€).

2.9 Travaux à venir en 2016

Bioterra envisage l'installation au printemps d'une nouvelle tour de lavage acide en aval de la tour actuelle afin de baisser la teneur en ammoniacque de l'air entrant dans le biofiltre avec pour objectif l'abattage de 90 % de NH₃ (150k€).

Bioterra envisage également l'augmentation de la surface des 4 biofiltres : 64 m² de plus par biofiltre soit + 18 % de surface de contact (25 k€).

3 - QUESTIONS – REPONSES

M. Curade du Parc Naturel Régional demande la provenance des déchets verts à l'exploitant.

L'exploitant indique que la majorité des déchets verts proviennent du Grand Narbonne, des communes voisines ainsi que de certaines communes de l'Hérault.

Mme Rosalie Blay de l'association Stop Odeurs demande s'il existe une aide financière pour le traitement des déchets verts.

Patrice Rambaud du Grand Narbonne indique qu'il n'existe aucune aide financière pour le traitement des déchets verts.

M. Curade demande si les boues de stations d'épuration (STEP) peuvent être transmises directement aux agriculteurs pour le compostage.

L'exploitant indique que ce n'est pas possible, le devenir des boues à la sortie de STEP est très encadré.

Mme Blay demande où sont dirigés les déchets verts « contaminés » notamment par les palmiers phœnix. Sont-ils séparés et brûlés ou mélangés avec les autres déchets verts ?

M. Héras du Grand Narbonne indique à Mme Blay que les déchets verts ne sont pas triés à la réception par la déchetterie. Par ailleurs, aucun brûlage n'est autorisé, les déchets verts en mélange partent en filière de compostage.

L'exploitant précise qu'il n'y a aucune consigne spécifique pour le tri des déchets verts.

Mme Blay demande à qui l'enquête de satisfaction a été adressée ? aux riverains les plus proches de l'exploitation ?

L'exploitant indique que ce questionnaire a été transmis aux personnes venant chercher le compost sur le site de BIOTERRA.

Mme Blay indique que ce questionnaire devrait être adressé en priorité aux riverains proches de l'installation et qu'il est nécessaire de réaliser une enquête de voisinage.

Mme Arditi de l'association ECCLA demande à quoi correspond l'étude odeur ainsi que les unités d'odeurs présentées ?

L'exploitant indique que l'étude odeur consiste à prélever l'air en sortie de biofiltre dans un ballon hermétique afin de le diluer à différentes concentrations et de soumettre ces dernières à un jury de nez dans le but de déterminer la dilution à partir de laquelle une odeur est perçue, ce qui donne l'unité d'odeur de l'échantillon.

Mme ARDITI indique que la composition chimique des émissions est aussi un élément

complémentaire à prendre en compte dans l'analyse de l'odeur.

Mme Blay signale la fréquence des appels téléphoniques de nombreux riverains proches de l'exploitation sur la problématique odeur. Elle souhaite qu'une enquête de porte à porte soit réalisée auprès des riverains les plus proches. Elle précise qu'il y a moins de plaintes aujourd'hui car les riverains ne prennent plus la peine d'appeler compte tenu du faible retour de Bioterra sur le sujet et précise qu'il existe une certaine lassitude de ces personnes qui capitulent et qui s'accoutument à ces odeurs.

L'exploitant indique que toutes les plaintes réceptionnées sont systématiquement traitées et suivies. Par ailleurs, l'exploitant précise qu'il existe d'autres installations génératrices d'odeurs sur Narbonne notamment la distillerie et l'abattoir.

M. Héras du Grand Narbonne indique que le Grand Narbonne n'a pas reçu de plaintes en 2015.

M. Curade indique que par vent marin sur la RD 6113 et en direction de Montredon des Corbières les odeurs sont fortes.

L'exploitant mentionne n'avoir aucune plainte sur la commune de Montredon des Corbières.

Bioterra indique que la localisation du registre informatisé des plaintes qui sera mis en ligne sur Internet reste à déterminer (Mairie de Narbonne, Grand Narbonne, Société Bioterra).

Mme Blay regrette de ne pas avoir été informée de la mise en place du registre informatisé des plaintes et demande à ce que cette information soit diffusée par la presse.

Mme OBARA précise que cette information sera diffusée auprès du public dès que le site sera opérationnel.

Mme Blay indique que les investissements faits par BIOTERRA, notamment l'achat d'un nouveau crible semble onéreux pour la finalité de ce compost : le don gratuit aux particuliers.

L'exploitant précise que la grande majorité du compost est vendu aux professionnels (90 % environ).

Mme Blay demande où se retrouve l'acide sulfurique présent dans la tour de lavage.

L'exploitant indique qu'un échange gazeux a lieu dans la tour de lavage et que l'acide sulfurique est récupéré au final sous une autre forme chimique dans les lixiviats générés qui sont ensuite tous récupérés et traités.

Mme Blay demande si la ventilation et le dégazage sont entièrement gérés par l'exploitant.

L'exploitant précise que le site étant confiné avec une pression différentielle à l'intérieur du bâtiment, il est nécessaire d'ajuster la ventilation. Les vannes de dégazage au niveau des biofiltres permettent justement d'ajuster le dégazage en fonction de la météo et des heures de la journée les moins impactantes pour les riverains.

Mme Blay indique qu'on est loin du zéro odeur promis au début du projet par l'exploitant.

Mme Arditi remarque que l'âge moyen des filtres est de deux ans. L'âge des biofiltres joue sur les analyses olfactives.

L'exploitant indique que la fréquence moyenne de changement des biofiltres est d'environ 2 ans (dû à la corrosion de l'ammoniac), ce qui joue sur les résultats de l'analyse olfactive. Aujourd'hui la

tour d'acide permet un abattage d'environ 50 à 60 % de l'ammoniac, avec la nouvelle tour prévue, le taux d'ammoniac devrait être divisé par 10.

4 – BILAN DE L'INSPECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le site fait l'objet d'un suivi de la part de l'administration qui a mené une inspection le 19 novembre 2015. Les principaux points évoqués lors de cette rencontre portent sur :

- la mise à jour du plan de circulation du site, intégrant l'aire réservée aux particuliers qui se fournissent en compost ;
- les mesures mises en œuvre contre les risques d'incendie :
 - concernant la pompe dédiée à la lutte contre l'incendie en cas de défaillance de l'alimentation électrique principale de l'installation ;
 - les éléments de pression et de débit des eaux issues du bassin de 5000 m³ ;
 - la procédure permettant en cas d'incendie, d'isoler le site afin de contenir toute pollution in situ, avec notamment la mise en place d'un dispositif empêchant la surverse du bassin de récupération des eaux d'incendie.
- l'aménagement des conditions de stockage de produits et matières premières, notamment concernant le respect, la distance de sécurité de 10 m vis-à-vis de la clôture et marquage des zones respectives des produits.

Un rapport de base, établi au titre de la Directive IED a été transmis à l'inspection en avril 2015 (application de la rubrique 3532 pour l'activité de compostage). Le rapport de base est un document technique qui doit contenir les informations nécessaires et suffisantes pour déterminer, sur la base des substances ou mélanges identifiés des activités concernées, l'état initial de la qualité des sols et des eaux souterraines. Il n'existe pas de BREF pour les installations de compostage, aussi l'arrêté du 22 avril 2008 « fixant les règles techniques auxquelles doivent satisfaire les installations de compostage soumises à autorisation » tiennent lieu de Meilleures Techniques Disponibles (MTD).

5 – INTERVENTIONS DIVERSES

Mme Blay demande la date officielle de la fermeture du site.

La DREAL indique que l'arrêté préfectoral ne prévoit pas de durée d'exploitation.

Mme Blay demande à avoir des précisions sur le projet d'agrandissement de Bioterra.

L'exploitant indique qu'un projet d'agrandissement est en cours au niveau de l'entrée du site afin de sécuriser l'accès à l'installation.

L'exploitant attire l'attention de Mme le Sous-Préfet sur les problèmes de sécurité routière liés à la présence de l'aire des gens du voyage situé à Cap de Pla et indique qu'un panneau STOP doit être posé sur l'axe routier « Chemin des Empriouts ».

Mme Obara précise que ce problème relève de la compétence municipale compte tenu de la nature du chemin.

Le Grand Narbonne prend bonne note de cette remarque.

M. Héras au titre du Grand Narbonne félicite cette installation qui œuvre pour l'intérêt général et qui s'inscrit dans une véritable démarche de développement durable pour la ville de Narbonne.

M. Curade demande si des analyses concernant les pesticides et les antibiotiques sont effectuées sur les boues.

M. Héras précise que ce point a été expliqué lors de la visite du site à 14 h.

Mme Blay demande si les analyses des rejets de Bioterra sont accessibles au public et pose la question de la dangerosité de l'air respiré autour de l'installation.

L'exploitant indique qu'un bilan annuel regroupant l'ensemble des analyses est transmis à la DREAL. Le Grand Narbonne dispose également d'un exemplaire.

La DREAL précise que le bilan annuel de l'exploitant n'est pas un document à vocation publique mais qu'il peut être consultable par toute personne en faisant la demande.

Mme Obara indique que le site fait l'objet d'un suivi de la part des administrations concernées de l'État et propose à Mme Blay de faire part plus précisément de ses craintes au niveau des émissions atmosphériques afin que les services de l'État puissent lui apporter des réponses concrètes.

M. Sainte-Cluque précise que la pollution est partout, et que l'air qu'on respire chez soi est presque plus pollué que celui de dehors.

Mme Arditi rajoute que les premières personnes impactées par ces nuisances sont les employés qui travaillent directement dans l'entreprise.

Mme Obara précise que les employés de l'installation sont suivis par les services de la médecine ainsi que de l'Inspection du Travail. Leur suivi est complémentaire aux actions de la DREAL, et de l'ARS sur les sujets de santé.
A ce jour il ne semble pas y avoir d'indicateur d'alerte.

Mme Obara lève la séance et réitère la proposition d'une visite du site à la prochaine CSS.

Le Sous-Préfet de Narbonne


Béatrice OBARA